



NOS HONORAIRES VENTES

(à compter du 1/04/2017)

APPARTEMENTS, MAISONS

Prix de vente < 50.000€	10% TTC du prix net vendeur
Prix de vente >50.000€ et <100.000€	8% TTC du prix net vendeur
Prix de vente >100.000€	6% TTC du prix net vendeur

TERRAINS

10% TTC du prix net vendeur

FONDS DE COMMERCE & MURS COMMERCIAUX

10% TTC du prix net vendeur

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.